

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

Un rapport à l'Empereur, par S. Exc. le ministre
de l'instruction publique concernant l'enseigne-
ment pratique des notions agricoles et de l'horti-
culture dans les écoles primaires.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Le comte Buol-Schamensstein, ministre de l'exté-
rieur, et de la maison de l'empereur d'Autriche,
président du conseil des ministres, est arrivé ce
soir, à dix heures et demie, à l'hôtel de Bristol,
place Vendôme. — Le comte Buol est accompagné
du baron de Meysebug, conseiller de cour, de
de M. de Kletzl, conseiller, du comte Crécey, se-
crétaire de légation, de M. Buhl et du baron Wer-
ner, secrétaires.

Le comte de Clarendon, secrétaire d'État des af-
faires étrangères de la Grande-Bretagne, est arrivé
à minuit dans l'hôtel du Louvre. — Havas.

On nous écrit de Berlin, le 14 février. — « La
Diète de Francfort prendra certainement, dans sa
séance d'aujourd'hui, une décision sur la proposition
autrichienne.

» Le comte Aruim, ambassadeur de Prusse à
Vienne, a de nouveau demandé sa retraite, et il est
probable que cette fois on n'opposera pas de refus à
sa demande. » — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 15 février. — « Dans la séance de la
Chambre des communes, M. Rœbeck demande la
production de la correspondance avec l'Amérique,
afin de savoir qu'elles étaient les instructions don-
nées à M. Crampton.

» Lord Palmerston déclare que les instructions
données à M. Crampton n'avaient nullement pour
objet de violer les lois américaines. Il promet de
communiquer bientôt la correspondance. »

Madrid, 15 février. — « Il est arrivé à Sarra-
gosse des ouvriers. Le grand central de France se

livre à des études de chemins de fer.

» La discussion du budget des finances est en
voie de progrès. » — Havas.

Berlin, 17 février. — Le premier bulletin du gé-
néral de Luders, en date du 26 janvier, rapporte
que les alliés continuent à fortifier la baie de Ka-
miesch; il mentionne également quelques combats
d'avant-garde sur le flanc gauche de l'armée russe.

A Saint-Petersbourg les tendances sont tout-à-fait
françaises. — Havas.

Marseille, samedi soir 16 février. — Le paque-
bot des Messageries impériales *le Jourdain* vient
d'arriver de Constantinople.

Les nouvelles de la Tchernaiâ du 3 février por-
tent que le général sarde Durando mange de la
viande salée afin de donner l'exemple à ses troupes.
— Lejolviv.

A la date du 2 février, les Russes tiraient tou-
jours des forts du Nord, 5,000 hommes de troupes
anglaises se préparaient à partir; ils seront rempla-
cés par 3,000 hommes qui sont attendus de Malte.

La santé des armées alliées continue à être excel-
lente, le nombre des malades a diminué de moitié.
— Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

L'amiral ministre de la marine et des colonies a
reçu de M. le Gouverneur du Sénégal des rapports
qui vont jusqu'au 7 janvier dernier.

A cette date, la situation de nos affaires dans le
haut et dans le bas fleuve continuait à être très-
bonne.

Deux faits principaux ressortent de cette corres-
pondance : l'un, l'affaiblissement graduel de l'in-
fluence du faux prophète Alaghi; l'autre, la consti-
tution du Oualo en province française. M. le gou-
verneur Faidherbe, en vertu de ses instructions, a
divisé cette province en quatre cercles, commandés
par des chefs dévoués à notre cause et placés sous la
main de l'autorité centrale de la colonie. Ces qua-
tre cercles comprennent : l'un (celui de Dagara), les
villages situés entre Dagara et le marigot de la
Taoney; le second (celui de Richard-Tol), les vil-

lages compris entre ce poste et Maka; le troisième
(celui de Merinaghen), les villages des bords du lac
Paniéfol; et le quatrième (celui de Lampar), les
villages limitrophes de l'intérieur. — A peine le
Oualo a-t-il été déclaré province française, que les
populations agricoles, éloignées de ce fertile pays
par les déprédations des Maures, sont accourues en
foule se placer sous la protection de notre drapeau,
et les villages du cercle de Danaga, entre autres,
ont immédiatement vu doubler le nombre de leurs
habitants.

Cet affranchissement du Oualo a porté le coup le
plus sensible à la domination des Maures, déjà sin-
gulièrement ébranlée par les récentes et si heureu-
ses expéditions de nos colonnes. Les rapports qui
arrivent de l'intérieur ne tarissent pas en récits sur
la profonde misère et sur la démoralisation de ce
peuple ennemi. Les Bracknas, comme les Trarzas,
voient de tous côtés les noirs se lever contre eux;
récemment trois caravanes des Trarzas, qui tra-
versaient le fleuve pour venir piller sur la rive
gauche, ont été arrêtées et repoussées par nos em-
barcations qui leur ont fait quelques prises. Puis
les gens du Oualo, du cercle de Richard-Tol se sont
mis à la poursuite de ces caravanes, et 300 volonta-
ires lancés chez les Trarzas, par le Gouverneur du
Sénégal, y ont fait une razzia de 1,500 têtes de bé-
tail et 10 prisonniers.

En résumé, dit M. le gouverneur Faidherbe,
la situation est celle-ci : lorsqu'il y a dix mois envi-
ron, le faux-prophète Alaghi essayait d'organiser
contre nous une révolte générale, les Maures se
réunissaient à lui avec ardeur; les noirs, dont nous
soutenions cependant les intérêts dans cette lutte
contre leurs oppresseurs, hésitaient, et nous sem-
blions presque isolés; aujourd'hui le faux-prophète,
battu et mis en fuite, s'est réfugié à la limite extrême
du Kaarta et du Ségori, et les Maures démoralis-
és ne tarderont pas, sans doute, ou à se soumettre
ou à être entièrement mis hors d'état de nuire à la
tranquillité du pays.

Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 10 fé-
vrier :

FEUILLETON

UN HÉRITAGE

(Suite.)

Maitre Wolfgang sourit à ces paroles ingénues.

— Monsieur, répondit-il, de pareils sentiments vous
honorent; si chacun pensait comme vous, que devien-
draient les gens de notre profession? Dieu merci! de pa-
reils sentiments sont rares; s'il en était autrement, il
faudrait bientôt licencier les tribunaux comme une ar-
mée désormais inutile. Grâces soient rendues au souve-
rain dispensateur de toutes choses, les contestations ne
se vident pas en une soirée, entre la poire et le fromage.
— Ecoutez-moi, maître Wolfgang, dit Muller après
quelques instants de silence. Jusqu'ici j'ai toujours vécu
en paix. J'ai quelquefois entendu parler de procès, mais
je n'en ai jamais eu. S'il s'agit, comme vous le dites,
d'une misérable langue de terre, à quoi bon plaider? à
quoi bon troubler mon repos pour un intérêt aussi ché-
tif? Je vous autorise dès aujourd'hui à vous désister en
mon nom. J'entends, si le procès est engagé, qu'il cesse
à l'instant; je renonce à toutes les prétentions qu'a pu
soutenir la famille d'Hildesheim. Le domaine que m'a
laissé le comte Sigismond est assez beau, assez vaste,
assez riche pour que j'abandonne sans regret un demi-
arpent de terre. Vous m'entendez, maître Wolfgang;

c'est une affaire réglée. S'il faut, pour trancher toute
discussion, vous donner une procuration en forme, pré-
parez-la, apportez-la dès demain, je la signerai, et tout
sera dit. — Je voudrais, Monsieur Muller, je voudrais
de grand cœur pouvoir obtempérer à vos désirs, répli-
qua maître Wolfgang; vous étiez digne de vivre
dans l'âge d'or, mais nous sommes dans l'âge de
fer, et vous savez ce que dit le proverbe : il faut
hurler avec les loups. Si vos voisins, monsieur Muller,
vous ressemblaient, nous n'aurions pas besoin de pla-
der; heureusement ils ont des sentiments tout autres.
— Mais enfin, s'écria Muller de plus en plus impa-
tient, si je ne veux pas plaider, peut-on m'y forcer? —
Le sujet du litige, reprit maître Wolfgang, est de peu
de valeur, j'en conviens; mais il y a au fond du procès
que nous soutenons une question d'honneur. — Je ne
comprends pas, maître Wolfgang, comment l'honneur
peut se trouver engagé dans une pareille affaire. — Vous
allez le comprendre, monsieur Muller. L'origine de
la contestation qui nous occupe remonte à l'année 1660.
Le château d'Hildesheim appartenait alors au grand-
père du comte Sigismond. Le grand-père du comte, der-
nier du nom, avait malheureusement confié le soin de
ses intérêts à un homme d'une capacité fort douteuse.
L'avoué poursuivant en son nom manquait de lumières
et d'énergie, si bien que le père du comte Sigismond, en
héritant du château d'Hildesheim, trouva dans les pa-

piers de sa famille un procès en fort mauvais état. Il au-
rait pu le relever, en tirer bon parti; mais il fallait pour
cela quelque chose de plus que la bonne volonté, il fal-
lait du zèle, de la suite, de l'activité, et il ne songea
que bien tard à m'appeler. Quant au comte Sigismond,
vous l'avez connu; c'était un excellent homme, mais qui
avait pour les procès presque autant d'aversion que
vous. Tout ce que j'ai pu obtenir de lui, c'a été de ne pas
abandonner les droits de sa famille. Et vous, Monsieur,
vous, son légataire universel, aurez-vous la faiblesse d'ab-
andonner les droits soutenus par trois générations aux-
quelles vous succédez? Une pareille faiblesse ne mérite-
rait-elle pas le nom de lâcheté? L'objet du litige n'est
rien par lui-même, mais il acquiert une valeur immense
par la position respective des parties. Les trois adversai-
res qui sont maintenant en présence sont obligés de
maintenir les prétentions de leurs ascendants, sous peine
de déshonorer leur blason. — Que parlez-vous de bla-
son? répliqua vivement Muller. Il n'y a pas de blason
dans ma famille. — Comptez-vous pour rien, reprit mai-
tre Wolfgang, le blason du comte Sigismond, jusqu'ici
demeuré sans tache, le blason de l'homme généreux qui
vous a légué son domaine? N'avez-vous pas un devoir
pieux à remplir envers sa mémoire? Lui donner tort en
abandonnant le procès, ne serait-ce pas vous montrer in-
grat? — Jusqu'ici, je l'avoue, dit Muller un peu con-
fus, ce n'est pas ainsi que j'ai compris les devoirs de la

« Nous avons annoncé dernièrement que des troubles graves avaient éclaté dans la vallée de Sebaou. Les Beni-Ouaghenoun, les Elisset-el-Baar, une partie des Beni-Djennat, les Beni-Ayssi, se joignant tout-à-coup à nos ennemis, entraînaient dans leur révolte, les Zmouls chargés de la sécurité de la vallée, et, tous ensemble, s'avancèrent vers Tizi-Ouzou, serrant de près ce nouveau poste et menaçant ses communications.

» M. le Gouverneur Général apprit cette subite insurrection, le 21 au matin. Comme on ignorait si elle n'avait pas des ramifications sur d'autres points de la Kabylie, elle dut lui inspirer nécessairement quelque inquiétude. Afin d'être prêt à tout événement, il s'empressa de donner, le jour même, les ordres nécessaires pour réunir, le plus promptement possible, des forces imposantes, capables, non seulement de rétablir notre autorité là où elle avait été méconnue, mais encore de la maintenir où elle pourrait être menacée.

» Le 22, les trois bataillons du 60^e, une section d'artillerie, l'ambulance et un escadron du 7^e de hussards, sous le commandement du général de Ligny, quittèrent Alger, se dirigeant à marches forcées vers Tizi-Ouzou. Le général, à la tête d'une avant-garde de 25 chevaux et de quatre compagnies du 60^e, y arriva le 24, au point du jour. Un bataillon de zouaves et le 2^e bataillon de tirailleurs indigènes ne tardèrent pas de se joindre à lui.

» La rapidité de ces préparatifs et la nouvelle de l'approche de nos troupes suffirent pour débouler ce poste. Cependant, les Kabyles ne rentrèrent pas chez eux. Ils restèrent formés en rassemblements nombreux sur les pentes de leurs montagnes, brûlant sans cesse de la poudre, comme pour nous braver.

» Pour faire preuve d'autorité dans la plaine et tâter d'abord l'ennemi sur le terrain le plus favorable à nos troupes, le général de Ligny ordonna, le 28, un fourrage au sec à Sik ou Meddour, village situé sur la rive droite de l'Oued des Beni-Ayssi, à deux lieues à l'est de Tizi-Ouzou. Cette opération s'accomplit sans que nos troupes éprouvassent de la résistance. Mais, au moment où elles reprenaient le chemin du camp, on apprit que le capitaine Beauprêtre, chargé de pousser une reconnaissance au loin dans la vallée, était suivi par les cavaliers de Tenda et de Mekla, appuyés par 3 à 400 fantasias.

» Le général marcha aussitôt à sa rencontre. Dans ce retour offensif, l'escadron de hussards, que commande le capitaine de Sers, se montra plein d'ardeur. Il se précipita sur l'ennemi, le mit en déroute, le poursuivit malgré les difficultés du terrain, et lui tua une vingtaine d'hommes, dont les cadavres restèrent entre nos mains.

» Après ce succès, on pouvait espérer que les Beni-Ouaghenoun chercheraient à se détacher du parti de l'insurrection et à se rapprocher de nous. Ils persistèrent cependant dans leur insoumission. Pour en finir avec eux, le général résolut de pénétrer chez les Ouled-Aïssa-Minoun, la plus importante de leurs fractions.

» Le 30, une colonne mobile sortit du camp à trois heures du matin, traversa le Sébaou et se massa en silence à Téla-Otman, au pied de leurs montagnes.

» L'attaque commença au point du jour; deux ba-

taillons, sous les ordres du commandant Vincent, des zouaves, durent s'emparer du village de Tico-Bain, le brûler et continuer leur ascension jusqu'à Ougueni-Sekson, point culminant et commandant toutes les crêtes. Le général, avec les 3 bataillons du 60^e, les hussards et l'artillerie, prit à gauche et suivit, pour se rendre sur cette même position, un chemin qui y mène directement.

» La résistance fut opiniâtre; mais le 60^e de ligne, commandé par le colonel Pellet, brave régiment qui s'est toujours fait remarquer par son élan et son ardeur, chassa les Kabyles de toutes leurs positions, les poussa rudement jusqu'au sommet de la montagne et les précipita enfin dans les ravins où il put les fusiller pendant près d'un quart d'heure. Le feu de l'artillerie, habilement dirigé par le capitaine Collin, contribua puissamment à ce succès.

» Cette journée laborieuse nous a coûté quatre hommes tués, au nombre desquels se trouvent un sergent du 60^e et le maréchal-des-Logis d'artillerie Berthel, tué glorieusement sur sa pièce. L'ennemi a fait des pertes bien plus sensibles. En outre des troupeaux de bœufs et de montons qui lui ont été enlevés, il a eu cinquante hommes tués et des blessés en quantité.

» Les dispositions tour-à-tour sages et vigoureuses du général de Ligny n'ont pas tardé à porter leur fruit.

» Les Beni-Ouaghenoun ont fait leur soumission et ont accepté toutes les conditions que le général a voulu leur imposer.

» Les Beni-Ayssi se sont trouvés dans la même obligation.

» Quant aux Beni-Djennat, le parti qui nous était resté fidèle a attaqué dans Abizar ceux de ses frères qui avaient pris part à l'insurrection, les a vaincus, malgré l'appui de 500 fosils qu'ils avaient reçu des Beni-Raten, et nous a livré onze prisonniers faits par lui sur les gens de cette dernière tribu qui n'a pas cessé de nous être hostile. Cela nous porte à croire qu'ils persévéreront dans leurs bonnes dispositions.

» En résumé, l'insurrection est en ce moment refoulée dans les montagnes des Beni-Raten, où elle a pris naissance et où elle continue à se montrer ardente; la tranquillité règne autour de Tizi-Ouzou, et presque toutes les tribus de la rive droite du Sebaou se sont séparées de nos ennemis et reconnaissent de nouveau notre autorité.

Le gouvernement anglais vient de prendre une mesure financière que l'on devait prévoir, mais qui n'en a pas moins causé une vive sensation parmi les banquiers de Londres. On sait que depuis plusieurs jours, les consolidés avaient monté par suite de la propagation et de la confirmation des idées pacifiques. Le premier lord de la Trésorerie a cru devoir profiter de l'occasion, pour négocier un emprunt. Dans la matinée du 15, la bourse de la Cité a donc été tout-à-coup agitée par la publication suivante d'une lettre officielle écrite aux directeurs de la banque britannique :

« Downing-Street, jeudi soir 14 février.

» Messieurs, je vous prie de faire savoir, en la forme ordinaire, que lundi prochain 18 courant, à une heure, lord Palmerston et moi, nous serons disposés à recevoir toutes personnes qui pourraient

désirer contracter un emprunt pour le service public, afin de pouvoir leur donner des renseignements sur le chiffre de l'emprunt et l'époque et le mode de soumission.

» Lord Palmerston et moi, nous communiquerons en même temps aux personnes présentées, les conditions auxquelles nous serons disposés à recevoir des offres pour la consolidation d'une partie des bons de l'Échiquier actuellement en circulation.

» J'espère qu'il vous conviendra de voir ces personnes à la Trésorerie, à l'heure indiquée. — Je suis, Messieurs, votre obéissant serviteur. Signé : G. C. LEWIS. »

Aussitôt les conjectures des spéculateurs ont renchéri sur la nouvelle; et comme le chiffre de l'emprunt ne se trouvait pas exprimé on a pu lui donner les proportions les plus exagérées. Il n'est donc pas étonnant que le mouvement de hausse ait été arrêté pour faire place à une réaction en baisse.

Tout nous donne l'assurance néanmoins que la panique sera courte. Précédemment, lorsqu'un avis de cette nature était donné, les détails étaient affichés à la Bourse; mais cette fois, on n'a fait qu'en donner lecture, de manière que la majorité des personnes présentées s'est trouvée dans une ignorance absolue du texte de la communication. Aujourd'hui, l'on sait mieux à quoi s'en tenir. Il s'agit, d'après le *Sun*, d'un emprunt de 15 millions de livres sterling de bons de l'Échiquier. On comprend qu'une telle opération n'est nullement de nature à peser sur le crédit public de notre riche alliée, et encore moins susceptible d'inquiéter les nababs de la cité de Londres. — Havas.

La *Gazette de Londres* du 15 février publie sous ce titre : *Destruction des docks de Sébastopol*, un long rapport daté de Sébastopol, le 1^{er} février, qui commence ainsi :

« Après trois mois d'incessants travaux dans l'arsenal pour détruire les docks, conformément aux ordres de lord Panmure, j'éprouve une satisfaction bien vive à informer Votre Excellence de la fin de nos travaux de démolition de cette partie dévolue aux Anglais, laquelle se composait de trois docks sur le côté sud et d'une moitié des côtés est et ouest du bassin. Le résultat de nos opérations a été la destruction de la totalité des docks, dont les fondements sont entièrement anéantis. Je regrette que le temps qu'il a fallu pour effectuer l'œuvre de destruction ait été, par suite de circonstances que nul contrôle humain ne pouvait empêcher, beaucoup plus long qu'on s'y était attendu. »

Le rapport entre ensuite dans le détail de ces circonstances qui ont rendu ce travail si long, et fait remarquer que si les Français n'ont pas mis autant de temps pour exécuter leur besogne, c'est qu'ils n'ont pas eu à lutter contre ces mêmes obstacles.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Pétersbourg, sous la date du 8 février :

« L'Empereur a rendu un manifeste adressé à tous les peuples et dans lequel il leur fait part du mariage du grand-duc Nicolas, avec la grande-duchesse Anne Petrowna.

reconnaissance. Mon cœur est plein de respect, de gratitude, de vénération pour la mémoire du comte Sigismond; c'était le meilleur des hommes, et, s'il nous entend, je suis sûr qu'il approuve mes intentions. Il aimait la paix, il l'estimait par-dessus toutes choses; comme lui, maître Wolfgang, je hais les querelles de toute nature. Je vous le répète, s'il ne faut, pour éteindre ce malheureux procès, que renoncer en bonne forme à l'objet du litige, j'y renonce de grand cœur, et je ne crois pas outrager la mémoire du comte Sigismond. — Ainsi, Monsieur, reprit maître Wolfgang de plus en plus étonné, vous allez d'un mot, d'un seul mot flétrir la mémoire de trois générations! Vous allez, par amour pour la paix, pour vous épargner quelques ennuis, déclarer à la face du pays tout entier que le grand-père et le père du comte Sigismond, que le comte Sigismond lui-même ont manqué de bon sens, de raison, de clairvoyance, de bonne foi, de justice! Par amour de la paix, vous ne craignez pas, vous ne rougissez pas de les déshonorer?

A ces mots, Muller bondit sur sa chaise comme s'il eût été piqué par une guêpe.

— Comment! s'écria-t-il, je déshonore trois générations en abandonnant à mes adversaires un demi-arpent de terrain! En renonçant au procès, j'accuse trois générations de sottise et d'improbité! Si la justice de votre cause, car, grâce à Dieu, je n'en veux pas faire la

mienne: si la légitimité de vos droits est tellement manifeste, si la réalité de vos titres est tellement évidente, comment se fait-il que depuis soixante ans les tribunaux n'aient pas encore prononcé en faveur de la famille d'Hil-desheim? — La justice, reprit maître Wolfgang, selon la belle expression du poète lyrique, marche d'un pas lent; cette grande pensée devrait être gravée en lettres d'or dans toutes les salles où se discutent les intérêts que nous sommes appelés à défendre. — Je ne sais pas, répliqua Muller qui décidément perdait patience, ce qu'a dit le poète lyrique, et je ne suis guère curieux de le savoir; ce que je sais, c'est que je renonce à ce procès ridicule. Pensez de moi ce que vous voudrez, accusez-moi de folie; je tiens à vivre en repos, et je ne plaiderai pas. — Je ne comprends pas bien, monsieur Muller, ce que vous trouvez de ridicule dans le procès dont je suis venu vous entretenir. Ce procès a paru sérieux au comte Sigismond, à son père, à son grand-père, et tous les hommes compétents en ont jugé de même. — Je veux croire, maître Wolfgang, que vous avez pleine confiance dans la légitimité des droits que vous m'engagez à soutenir; mais enfin, cette langue de terre, objet primitif du litige, m'appartient ou ne m'appartient pas. Si elle ne m'appartient pas, en l'abandonnant je ne fais que la rendre, et, si elle m'appartient, j'ai le droit incontestable de la donner à mes adversaires. — Sans doute, reprit maître Wolfgang, vous le pouvez; mais

c'est une générosité qui vous coûtera cher. J'ai apporté et je vais mettre sous vos yeux la note des frais qui ont été faits depuis 1760. Il s'agit de vingt mille florins. Si vous êtes résolu à les payer, mon ministère vous est désormais inutile. Au reste, Monsieur, je livre à votre appréciation toutes les pièces du procès, vous pouvez les examiner à loisir, et vous jugerez par vous-même du parti que vous devez prendre.

Cela dit, maître Wolfgang se leva, salua profondément et se retira d'un pas grave. Muller était depuis trois heures plongé dans la lecture des papiers que lui avait laissés maître Wolfgang, quand Édith rentra avec les enfants. Elle se jeta au cou de son mari; pour la première fois Muller reçut ses caresses sans les lui rendre. L'heure du souper était venue; durant tout le repas, il fut silencieux et morne. Le repas achevé, Édith lui offrit de se mettre au clavecin et de chanter, comme autrefois les airs qu'il aimait. A cette proposition, Franz ne put réprimer un geste d'impatience. Hermann et Marguerite essayèrent de jouer avec lui; il les repoussa, alla s'enfermer dans sa chambre, et, quand le jour parut, il n'avait pas achevé sa lecture. De guerre lasse, il se mit au lit; mais, au moment où ses paupières se fermaient, il fut réveillé en sursaut par les sons du cor et les aboiements de la meute qui retentissaient dans l'air sonore du matin: c'était le major Bildmann qui partait en chasse, frais, gaillard et dispos.

» Il a paru en même temps un ordre du jour du ministre de la guerre qui établit des changements importants. Les grands-ducs Nicolas et Michel, entrent réellement en fonctions, l'un comme inspecteur-général du génie, l'autre, comme feld-zeug-meistre. Le général Dehuc chargé jusqu'ici de l'inspection générale du génie et le général Korff, chargé de celle de l'artillerie, sont devenus simples adjoints des grands-ducs. Le général Besak a été nommé commandant du 3^e corps d'infanterie.

» Une somme de 11,000 roubles environ a été affectée à la construction des fortifications côtières à Archangel. Cette somme sera prise en partie sur un capital de réserve et en partie par un emprunt.

» Les deux derniers numéros de la *Gazette du Sénat* contiennent de nouveaux arrêts qui condamnent plusieurs officiers à la dégradation et à la perte de la noblesse pour malversation. — Havas.

PERSE. — Une correspondance du *Times*, en date d'Erzeroum, le 16 janvier, nous apporte ces renseignements sur la Perse :

« Des lettres, d'une date récente, venues de la Perse annoncent que Dost-Mohammed est maintenant sous les murs de Hérat. Le Schah a rassemblé une armée pour aller au-devant de l'agresseur ; mais il est impossible de prévoir comment cela se terminera. La forme de la civilisation orientale paraît usée, en Perse, comme partout ailleurs. Le Gouvernement et le peuple manquent également de courage. Les revenus publics éprouvent la plus grande difficulté dans leur recouvrement, et la Perse a depuis longtemps cessé d'éprouver de la sympathie pour les aventuriers habiles qui pourraient introduire l'esprit européen dans ses conseils et former ses armées à la discipline européenne ; toute la vigueur paraît être du côté des montagnards, pour combattre contre une race efféminée et contre un gouvernement sans énergie. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Hambourg, dimanche 17 février. — « La mise en vigueur de la constitution de 1840, en remplacement de celle de 1819, a occasionné une crise ministérielle en Hanovre. »

» Plusieurs membres du cabinet Hanovrien ont donné leur démission. »

Bruxelles, lundi 18 février. — « Le comte Orloff est arrivé hier, dimanche, vers 10 heures du soir. »

» On croit qu'il repartira pour Paris, demain dans la soirée. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Il y a quelques jours, nous appelions l'attention de nos concitoyens sur les jolies épreuves photographiques de M. Bousseton, et nous recommandions l'examen de son bel album si justement apprécié à l'Exposition universelle. — Aujourd'hui, il y a pour nous quelque chose de plus intéressant, de plus curieux à voir, ce sont les nombreux portraits de gens appartenant à notre pays, que vient de faire M. Bousseton. — On afflue chez lui ; on est heureux d'avoir, pour une modique somme, un portrait aussi exact que possible, puisque c'est la nature prise sur le fait. Les rapports avec l'habile artiste sont d'autant plus agréables, d'autant plus

VI.

Après avoir pris connaissance des papiers laissés par maître Wolfgang, Muller, malgré l'évidence, malgré la légitimité des droits soutenus par la famille d'Hildesheim, persistait dans sa première résolution. Il voulait renoncer au procès et trancher toute discussion par l'abandon du terrain en litige. Il se disposait à mander au château maître Wolfgang pour lui signifier d'une façon définitive et irrévocable le parti auquel il s'était arrêté ; mais une suite d'événements imprévus déranger brusquement tous ses projets de paix et de concorde. La moisson avait été mauvaise. Au lieu d'apporter le prix de leur fermage, les paysans venaient exposer leurs doléances et demander du temps. Muller, attendri jusqu'aux larmes par les plaintes de ces pauvres gens qui n'étaient au fond que de rusés coquins, se sentait disposé à leur accorder tout ce qu'ils demandaient. S'il élevait quelques objections, les drôles répliquaient par une phrase toute prête : — Ce n'est pas le comte Sigismond qui eût repoussé nos prières ; c'était celui-là un bon maître ! — Franz finissait toujours par céder. Au milieu de ces embarras, tandis qu'il en était à s'interroger pour savoir comment il ferait face aux réparations indispensables qu'exigeait l'état du château, un incendie dévora la plus belle ferme du domaine. D'un autre côté, les demoiselles de Stolzenfels et le major Bildmann réclamaient le premier trimestre de la pension que le comte Sigismond leur avait assignée dans son testament. Dorothee

sûrs que, si, par suite de la saison, l'épreuve est moins réussie, moins correcte, il la recommence jusqu'à succès complet. Nous recommandons aux personnes qui désirent avoir et conserver des portraits de famille à ne pas laisser partir M. Bousseton sans l'avoir vu à l'œuvre. P. GODET.

On remarque chez quelques personnes une tendance invincible au sommeil qui est une véritable infirmité et qui est la cause de beaucoup d'inconvénients dans le cours de la vie. Cette disposition somnolente redouble dans les temps mous et tièdes, semblables à ceux que nous venons de traverser. Un singulier exemple de cette tendance s'est présenté ces jours derniers sur notre chemin de fer.

M. L... habite une propriété située du côté de Saint-Georges-sur-Loire. Il y a quelques jours, une affaire d'intérêt l'appela à Beaufort. Il se rend à la station de Saint-Georges et prend un billet pour la Ménitrie. Le convoi passe à neuf heures 28 minutes du matin, et M. L... s'y place. Bientôt le sommeil s'empara de lui, si bien qu'il ne s'éveilla qu'à Saumur, ou plusieurs de ses compagnons de voyage descendirent. M. L... descend aussi, et reprend un nouveau billet pour la Ménitrie, jurant bien cette fois de ne plus s'endormir. Mais il ne peut partir qu'à six heures trente-six minutes du soir. L'impatience, l'ennui, la digestion, que sais-je ? le diable s'en mêlant sans doute, M. L... n'est pas plus tôt soumis aux secousses et aux murmures du train, que Morphée lui verse une large dose de ses pavots. Il résiste jusqu'à Saint-Martin ; mais aux Rosiers, il ronfle et il passe la Ménitrie sans s'en douter. Ce n'est qu'à Angers qu'il est réveillé par le mouvement des voyageurs qui quittent son wagon. M. L... descend encore. Il est huit heures du soir. Il n'y a rien de mieux à faire que d'aller demander un lit dans un hôtel, où il recommande instamment de l'avertir pour le convoi de Tours qui part à cinq heures quarante-cinq minutes du matin.

M. L... se promet bien de ne plus s'exposer à de pareils accidents et, pour les éviter, il songe à prier ses compagnons de wagons de l'éveiller à la station de la Ménitrie, s'il s'endormait encore. Mais voyez la fatalité ! M. L... à l'habitude de prendre les premières, et il est le seul voyageur à ces places. Lorsqu'au moment de monter en wagon, il s'aperçoit de son isolement, il appelle le conducteur du train, le met au courant de sa mésaventure et réclame son intervention, en cas de sommeil.

C'est grâce à cette intervention que M. L... a pu débarquer enfin à la Ménitrie, et terminer une odyssée qui menaçait de se perpétuer entre Angers et Saumur. (Journal de Maine-et-Loire.)

L'Inspecteur d'Académie pour le département de Maine-et-Loire donne avis qu'en vertu d'une décision de M. le Préfet, rendue sur sa proposition ;

L'examen des candidats aux bourses impériales, départementales et communales des Lycées ou Collèges aura lieu à Angers le jeudi 3 avril prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du Lycée impérial.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire, d'ici au 1^{er} mars prochain, dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture.

Les pièces à produire sont les suivantes :

réclamait plus impérieusement encore les dix mille florins dont les intérêts devaient être capitalisés jusqu'à la majorité d'Isaac. Déjà même elle avait écrit à ce sujet plusieurs épîtres dont le ton était poli tout au plus. Pour couper court à toutes ces réclamations qui devenaient de plus en plus importunes, Muller s'était décidé à emprunter une somme assez considérable. A peine installé, il s'était hâté d'appeler un architecte habile et de lui demander un projet de tombeau pour le comte Sigismond. Il ne croyait pas pouvoir acquitter trop tôt cette dette de la reconnaissance. L'air tyrolien devait être gravé en caractères d'or sur une plaque de marbre de Paros. Edith, enfin, à qui Muller cachait avec soin la majeure partie des ennuis qui l'obsédaient, le pressait de meubler l'appartement naguère occupé par le comte Sigismond, que les Stolzenfels et les Bildmann avaient dévalisé. Dans cette situation critique, pouvait-il acheter la paix au prix de vingt mille florins ? Ce n'est pas tout : la réflexion l'avait amené insensiblement à épouser les affaires de la maison dont il héritait. En renonçant au procès, en abandonnant le terrain en litige, n'allait-il pas en effet insulter à la mémoire du comte Sigismond et souffleter le blason de la famille d'Hildesheim ? Que dirait le major Bildmann ? que penseraient les demoiselles de Stolzenfels ? que penserait tout le pays ? Malgré son désir de vivre en repos, Franz dut se résigner à plaider.

(La suite au prochain numéro.)

- 1^o L'acte de naissance de l'enfant ;
- 2^o Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a suivi des cours primaires ou secondaires.

AVIS.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N^o 14. — TRAVERSES DE COUTURES ET DE SAINT-GEORGES-LE-TOUREIL.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale n^o 14, sur le territoire des communes de Coutures et de Saint-Georges-le-Tourel, les terrains ci-après désignés, savoir :

1^o Une parcelle de terre, située commune de Coutures, au lieu nommé la Noiraie, section G, n^o 1,074 du plan cadastral, contenant 9 ares 19 centiares, estimée, à raison de 63 francs 75 centimes l'are 585 f. 86 c.
Indemnité pour dommages 73 74

Total 659 60

Cette parcelle appartient au sieur Charles Benoist, propriétaire, marié à Marie-Désirée Chauveau, demeurant au bourg de Coutures.

2^o Une autre parcelle de terre située commune de Saint-Georges-le-Tourel, au lieu nommé les Chaises, n^o 438 du plan cadastral, contenant 0 are 85 centiares, estimée, à raison de 36 francs l'are, 30 f. 60 c., ci 30 f. 60 c.

3^o Deux autres morceaux de terre, situés même commune, au lieu nommé les Genaudières, n^{os} 229, 828 et 828 bis, contenant ensemble 23 ares 67 centiares, estimés, à raison de 36 fr. l'are 852 12

Ensemble 882 72

Indemnité pour dommages 214 40

Total 1,097 12

Lesdits terrains appartiennent au s^r Piau, André, et Marie Blain, sa femme, demeurant ensemble à Saint-Georges-le-Tourel.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

A Saumur, le 14 février 1856.

Le sous-préfet :

V^o O'NEILL DE TYRONE.

L'Académie de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. Georgé, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés, pour combattre les RHUMES, Enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen (Médaille d'or en 1845). La fabrique est transférée à Paris, 28, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (699)

Marché de Saumur du 16 Février.

Froment (hec. de 77 k.)	30 64	Graine de luzerne.	60 —
2 ^e qualité, de 74 k.	29 45	— de colza . . .	—
Seigle	20 —	— de lin	50 —
Orge	14 80	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . .	9 75	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves	16 —	— cassées (30 k.)	80 —
Pois blancs	20 80	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	20 —	compris le fût,	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1855.	120 —
Cire jaune (30 kil.)	160 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e —	90 —
— de chenevis . . .	33 —	— de Chinon . . .	110 —
— de lin	60 —	— de Bourgueil .	120 —
Paille hors barrière.	47 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1855. id	75 —	1 ^{re} qualité 1855	120 —
Lozerne	70 —	2 ^e —	80 —
Graine de trèfle . . .	75 —	3 ^e —	60 —

BOURSE DU 16 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 80 cent. — Fermé à 75 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 75.

BOURSE DU 18 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 75 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LACOSTE.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du onze février mil huit cent cinquante-six, enregistré;

L'ouverture de la faillite du sieur André Lacoste, marchand de porcs, demeurant à la Lande, commune des Verchers,

A été fixée définitivement au premier décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Pour extrait conforme,

Le Greffier du Tribunal,

(108)

A. DUDOURT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

A Saumur, rue Royale,

Présentement occupée par M. Leffet-Guillemet, peintre.

S'adresser audit notaire.

(577)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 21 février 1856, à midi,

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n° 33, composée de deux caves, une boutique, chambre au rez-de-chaussée; deux chambres au premier étage, petit grenier; deux chambres au deuxième étage; vaste grenier, un cabinet au-dessus des caves, cour et jardin; le tout joignant la rue de la Visitation et le jardin de la Cure, au nord Vata et au midi la V^e Blain.

S'adresser, pour traiter, avant l'adjudication, soit à M. BOSSARD, soit à M^e DION, notaire. (47)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

JARDIN ET CAVES,

Situés à Saint-Florent, appartenant à M. Favier.

S'adresser à M. FAVIER, à l'hôtel Saint-Jean, à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON,

En parfait état,

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Et un CLOS, près ladite maison, contenant deux hectares, dont partie est en jardinage et le surplus en vigne, et dans lequel se trouve une petite maison avec cellier, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous tout le bâtiment.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire. (69)

M. GRÉARD quitte son magasin de la rue Saint-Jean pour agrandissement de commerce en cette ville. (622)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON NEUVE,

Rue de la Basse-Ile, appartenant à M. Ossant.

S'adresser audit notaire. (589)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT: 3 FR. (292)

SEULE VÉRITABLE

EAU DE BOTOT,

Pour entretenir la beauté des dents et la propreté de la bouche, rue Coq-Héron, 5, à Paris. — Cette Eau, approuvée par la Faculté de médecine, a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches et saines, d'en arrêter les douleurs et la carie. — Poudre dentifrice, pour employer avec l'Eau de Botot véritable. Cette Poudre, composée de plantes toniques et astringentes, a sur les dents une action douce et bienfaisante. Se trouve à Saumur, chez M^{rs} BALZEAU, E. PISSOT. (539)

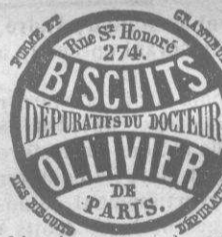
FABRIQUE DES TISSUS

André Quimpérois de Saumur.

La Société en commandite, par actions, André et Compagnie, formée suivant acte notarié, du 3 février 1856, au capital de 300,000 fr., représenté par des actions de 500 fr. et de 100 fr., a pour objet l'exploitation d'un brevet obtenu par M. André pour la fabrication de toute espèce de tissus.

Les actions donnent droit à un intérêt annuel de 5 p. %, et à une part proportionnelle dans les bénéfices de la société et dans le fonds social.

Depuis hier, 18 de ce mois, on souscrit des actions chez MM. LOUVET, TROUILLARD et Compagnie, banquiers, chargés de remettre les statuts de la Société à toutes les personnes qui en feront la demande. (109)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 32 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS: M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR: M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (422)

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE, de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.
Mention honorable. Exposition 1853.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties:

1^o Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur Trousseau, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, tome 1^{er}, page 281.)

2^o Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires: MM. Grisolle, Guibourt, Soubeiran, Bouchardat, Bussy et Robinet, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).

Prix: de 2 fr. 50 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature Berthé. Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n° 154, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTÉSTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)

A Paris, chez M. DUSACQ, Libraire agricole, rue Jacob, 26,
Et à Saumur, au bureau du journal, l'Écho Saumurois,

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE

Ce Journal, publié, sous la direction de M. Barral, par les auteurs de la Maison rustique du 19^e siècle, est le plus complet des recueils agricoles français; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 à 64 pages in-4^o sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 15 fr. par an.)

MM. SOMMAIRE DU N° DU 3 FÉVRIER 1856.

BARRAL	Rapport officiel sur les instruments et les machines agricoles de l'Exposition universelle: § I. Introduction. — § II. Dynamomètres. — § III. Charrues. — § IV. Herses. — § V. Rouleaux. — § VI. Extirpateurs et scarificateurs. — § VII. Semoirs et divers systèmes de plantation. — § VIII. Houes à cheval et buttoirs. — § IX. Machines à moissonner. — § X. Fauchage et fanage. — § XI. Machines de transport. — § XII. Coupe-racines, hache-paille. — § XIII. Égrenoirs, ébarbeurs, concasseurs. — § XIV. Préparation et cuisson des aliments du bétail. — § XV. Barattes, ustensiles pour le lait, presses à fromages. — § XVI. Instruments d'horticulture. — § XVII. Collections. — XVIII. Instruments divers. — § XIX. Récompenses décernées aux exposants. — § XX. Coopérateurs pour la mécanique agricole. — § XXI. Expériences solennelles de Trappes.
BOUSSINGAULT	Sur le chaulage des grains par l'arsenic.
HEUZÉ	Coq et poule de Padoue.
BORIE	Coq et poule de Crèveœur.
DE LA THÉHONNAIS	Chronique agricole de l'Angleterre.
DE GOURCY	Voyage agricole en France (Charente-Inférieure).
PEERS	Chronique agricole de la Belgique.
M ^{me} MILLET	De l'emploi des oignons pour l'éducation des dindons.
BARRAL	Chronique agricole de la 2 ^e quinzaine de janvier 1856.
BORIE	Revue commerciale de la 2 ^e quinzaine de janvier.

Gravures: Vue générale des expériences solennelles de Trappes. — Plan du terrain des expériences de Trappes. — Coq et poule de Padoue primés au Concours universel de Paris en 1855. — Coq et poule de Crèveœur primés au Concours universel de Paris en 1855.

REVUE HORTICOLE

JOURNAL D'HORTICULTURE PRATIQUE.

Par MM. Vilmorin, Naudin, etc., auteurs de l'Almanach du Bon Jardinier, sous la direction de M. Decaisne, de l'Académie des Sciences, professeur de culture au Jardin des Plantes de Paris, paraît le 1^{er} et le 16 du mois, avec 24 gravures coloriées, une par n°. (Prix, franco, 9 fr. par an.)

Le Numéro du 1^{er} février contient la gravure coloriée du Clematis florida.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE

Avec plus de 2,500 gravures représentant tous les instruments, machines et appareils, races d'animaux, arbres, arbustes et plantes, bâtiments ruraux, etc.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BAILLY, BIXIO ET MALPEYRE, Cinq vol. in-4^o, équivalant à 25 vol. in-8^o ordinaires. 39 fr. 50 c. Tous les articles sont signés. — Toute personne qui place quatre exemplaires reçoit le cinquième gratis.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,